

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 14 OCTOBRE 2021 A 19H00**

Présents : DEGENEVE Alain, SONGIS-WOJCIK Karine, DEGENEVE Jean-Pierre, FROSSARD Nicolas, BOINNARD Elise, COLLOUD Grégory, COLLOUD Jean-François, GOUSSARD Jean-Claude, GUERINEAU Maxime, MACHAL Lukasz, MERMET-BOUVIER Solange, MOREL-CHEVILLET Claude, PERRIN Dorothee, VUATTOUX Rémy.

Absent excusé : BOINNARD Elise (pouvoir à MERMET-BOUVIER Solange)

Monsieur DEGENEVE Jean-Pierre a été nommé secrétaire de séance.

REMARQUES RELATIVE AU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2021 : concernant la convention avec le SIAC relative à l'implantation de stations de mesure de débit et pluviométrie, l'entretien et la collecte des données sur le ruisseau de la Follaz, il convient de préciser le lieu d'implantation du débitmètre, à savoir la parcelle cadastrée B 623, au niveau du pont situé au début de la route de chez Jacquin en venant du chef-lieu.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU RESTE DU COMPTE-RENDU.

ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour : constitution des commissions municipales et désignation d'un nouveau délégué titulaire au sein du SIVU de l'école maternelle du Val d'Hermone suite à la démission du premier adjoint. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

ELECTION D'UN NOUVEAU 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE SUITE A DEMISSION

Monsieur le Maire informe le conseil de la vacance du poste de premier adjoint occupé par M. José CRAYSTON dont la démission a été acceptée à compter du 1^{er} octobre 2021 par Monsieur le Sous-Préfet de Thonon-les-Bains.

Lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui qui a cessé ses fonctions se trouve ainsi automatiquement promu d'un rang. Ceci étant le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Sur proposition de M. le Maire, le poste d'adjoint sera pourvu sans une élection complémentaire puisque plus des 2/3 des sièges de conseillers municipaux sont pourvus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte que la fonction d'adjoint au maire occupé par Monsieur José CRAYSTON soit remplacée, décide que le nouvel adjoint occupera le même rang que l' élu démissionnaire, soit le 2^{ème} rang dans l'ordre du tableau

(premier adjoint), et procède à la désignation du premier adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Sont candidats : M. FROSSARD Nicolas et M. MOREL-CHEVILLET Claude.

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Nicolas FROSSARD : 10 voix
- Claude MOREL-CHEVILLET : 3 voix

Monsieur FROSSARD Nicolas est désigné en qualité de premier adjoint au maire.

ELECTION D'UN NOUVEAU QUATRIEME ADJOINT AU MAIRE

La Conseil Municipal constate la vacance du poste de quatrième adjoint occupé par M. Nicolas FROSSARD, élu premier adjoint suite à la démission de M. José CRAYSTON;

Lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui qui a cessé ses fonctions se trouve ainsi automatiquement promu d'un rang. Ceci étant le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Sur proposition de M. le Maire, le poste d'adjoint sera pourvu sans une élection complémentaire puisque plus des 2/3 des sièges de conseillers municipaux sont pourvus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte que la fonction d'adjoint au maire occupé par Monsieur Nicolas FROSSARD soit remplacée, décide que le nouvel adjoint occupera le même rang que l' élu démissionnaire, soit le 5^{ème} rang dans l'ordre du tableau (quatrième adjoint), et procède à la désignation du quatrième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Sont candidats : M. MOREL-CHEVILLET Claude et M. VUATTOUX Rémy

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Claude MOREL-CHEVILLET : 4 voix
- Rémy VUATTOUX : 10 voix

Monsieur VUATTOUX Rémy est désigné en qualité de quatrième adjoint au maire.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu, suite à la démission de M. CRAYSTON José de revoir les différentes commissions communales et de désigner les membres qui en feront partie conformément à l'article L 2121-22 du C.G.C.T.

Délégués à la commission d'urbanisme, cimetière

- Mme SONGIS-WOJCIK Karine, Présidente
- M. COLLOUD Grégory
- M. FROSSARD Nicolas
- Mme MERMET-BOUVIER Solange
- M. VUATTOUX Rémy

Délégués à la commission finances

- M. VUATTOUX Rémy, Président
- M. DEGENEVE Jean-Pierre
- M. MOREL-CHEVILLET Claude

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU SIVU DE L'ECOLE MATERNELLE DU VAL D'HERMONE

Suite à la démission de M. CRAYSTON José, délégué titulaire au sein du SIVU de l'école Maternelle du Val d'Hermone, il convient de désigner un nouveau délégué pour représenter la commune au sein de cette instance.

Monsieur le Maire précise que 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant doivent être représentés par Commune adhérente.

Considérant que par ailleurs, par délibération N° D2020015 du 3 juillet 2020, le 2^{ème} délégué titulaire désigné est M. DEGENEVE Alain et le délégué suppléant, M. DEGENEVE Jean-Pierre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. FROSSARD Nicolas, délégué titulaire.

DELIBERATION FIXANT LE MONTANT DE PARTICIPATION DES ACCOMPAGNANTS AU REPAS DES AINES

Monsieur le Maire expose que le repas des aînés est fixé cette année au Samedi 23 octobre 2021 et se déroulera à la salle des fêtes de Lullin. Le repas sera préparé par le traiteur “les recettes d’olivier” et animé par “Nathalie Spectacle” sur le thème du cabaret. Le service sera fait par les élus disponibles ce jour et les membres de la commission de l’action sociale.

Les aînés de 65 ans de la commune sont invités au repas et les personnes désirant accompagner un proche peuvent participer moyennant une participation de 29 € par personne.

Le Conseil Municipal, après l’exposé de Monsieur le Maire, à l’unanimité, valide l’ensemble des propositions.

AVIS DE LA COMMUNE SUR L’ARRET DU PLUI-H DU HAUT-CHABLAIS DU 14 SEPTEMBRE 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l’avancée de l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal du Haut-Chablais avec son volet Habitat (PLUi-H).

Il rappelle que le projet de PLUi-H couvre l’intégralité du territoire des 15 communes du Haut-Chablais et qu’en tant que commune membre le Conseil Municipal doit se prononcer sur le projet de PLUi-H.

Il est rappelé que le projet de PLUi-H a fait l’objet d’un premier arrêt par le Conseil Communautaire en date du 06/02/2020 et que les nouvelles équipes municipales (post-élections mars/juin 2020) ont souhaité compléter les études sur ce projet pour prendre en compte les remarques faites par les services de l’État.

Les élus du Conseil Municipal sont informés que le Conseil Communautaire a procédé à un nouvel arrêt du PLUi-H par délibération du 14 septembre 2021 susvisée.

Monsieur le Maire présente ensuite le dossier du PLUi-H tel qu’il a été remis aux membres du Conseil Municipal,

Il est rappelé qu’en cas d’approbation après enquête publique, le PLUi-H se substituera au document d’urbanisme en vigueur sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 2 abstentions, dit qu’il est favorable au projet de PLUi-H tel qu’il a été arrêté par le Conseil Communautaire du Haut-Chablais le 14 septembre 2021,

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation des plans réalisés par la Colas pour la réalisation de places de parking au niveau de la Rue Sous-la-l’Aire.
- Paroisse : Monsieur le Maire fait lecture d’un courrier de la paroisse reçu en mairie et sollicitant une participation aux frais de chauffage de l’église de Lullin. Les débats portent sur le fait que l’église n’est que très peu utilisée (une fois toutes les 3 semaines). Les élus souhaiteraient connaître le positionnement du Père Nicolas sur la possibilité d’organiser des événements au sein de l’église. Un rendez-vous va être

sollicité par Monsieur le Maire et la question de la prise en charge des frais de chauffage sera réétudiée en fonction des éléments apportés.

- Rallye du Mont-Blanc 2022 : un autre itinéraire est envisagé sur la commune de Lullin. Plusieurs possibilités sont à l'étude.

***PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE
LE 18 NOVEMBRE 2021***

Le Maire
Alain DEGENEVE

